

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR LES PERSONNES MINEURES

Le dossier est à remplir sans rendez-vous en mairie aux horaires suivants :

Le mardi et le jeudi de 14 heures à 17 heures.

Le vendredi de 9 heures à midi.

Sur rendez-vous le samedi.

- **Bénéficiaire** : tout mineur de moins de 18 ans de nationalité française

- **Durée de validité** : 10 ans

- **Coût** : Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte nationale d'identité (CNI) est gratuite. Dans le cas d'un renouvellement, si l'ancienne carte nationale d'identité ne peut pas être présentée (en cas de perte ou vol), le prix de la demande est de 25 euros en timbre fiscal.

- **Dépôt de la demande** : La demande est rédigée sur un formulaire délivré **en mairie** uniquement.

La présence du mineur au guichet de dépôt est exigée lors du dépôt de la demande de carte d'identité. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).

PREMIERE DEMANDE		
Vous ne possédez ni CNI ni passeport	Vous ne possédez pas de CNI mais vous avez un passeport	Vous ne possédez pas de CNI mais vous possédez un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans
PIECES REQUISES		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes	2 photographies d'identité identiques, récentes	2 photographies d'identité identiques, récentes
Un justificatif de domicile	Un justificatif de domicile	Un justificatif de domicile
Un justificatif de l'autorité parentale	Un justificatif de l'autorité parentale	Un justificatif de l'autorité parentale
Un justificatif d'état civil du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de moins de 3 mois.		
	Le passeport sécurisé dont le demandeur est déjà titulaire	Le passeport dont le demandeur est déjà titulaire
Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas		

RENOUVELLEMENT

Vous possédez déjà une carte nationale d'identité sécurisée	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de deux ans ou bien vous avez un passeport sécurisé	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de passeport sécurisé
PIECES REQUISES		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes	2 photographies d'identité identiques, récentes	2 photographies d'identité identiques,
Un justificatif de domicile	Un justificatif de domicile	Un justificatif de domicile
		Un justificatif de l'autorité parentale
		Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
L'ancienne carte nationale d'identité	Le passeport sécurisé ou l'ancienne carte d'identité cartonnée	
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU A UN VOL

Votre CNI perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans	Vous pouvez présenter un passeport sécurisé ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans	Votre CNI perdue ou volée était périmée depuis plus de deux ans et vous ne pouvez présenter aucun passeport périmé depuis moins de deux ans
PIECES REQUISES		
Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé	Le formulaire de demande CERFA complété et signé
La déclaration de perte ou de vol	La déclaration de perte ou de vol	La déclaration de perte ou de vol
25€ en timbre fiscal	25€ en timbre fiscal	25€ en timbre fiscal
2 photographies d'identité identiques, récentes	2 photographies d'identité identiques, récentes	2 photographies d'identité identiques, récentes
Un justificatif de domicile	Un justificatif de domicile	Un justificatif de domicile
		Un justificatif d'état civil du demandeur si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
	Passeport sécurisé en cours de validité	
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans